

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1252

Artikel: Programme de législature : paroles de gouvernement
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025362>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Paroles de gouvernement

Le Conseil fédéral vient de publier son programme pour la législature 1995-1999. La dernière livraison de cet exercice rituel, inauguré il y a près de trente ans, traduit une volonté nouvelle du gouvernement de marquer plus clairement ses options.

DEMANDEZ LE PROGRAMME

Trois idées-force

Renforcer la cohésion nationale

Améliorer la capacité d'action des autorités

Promouvoir le bien-être général

Huit priorités

La réforme du gouvernement et de l'administration

L'assainissement des finances fédérales

La compétitivité de l'économie

La formation et la recherche

La sécurité sociale et la santé publique

L'aménagement du territoire et les infrastructures de transport et d'énergie compatibles avec l'environnement

Les relations internationales

La sécurité.

21 objectifs

41 mesures

200 objets constitutionnels et législatifs.

(jd) L'idée d'imposer cet exercice au Conseil fédéral fut lancée en 1967 par le démocrate-chrétien Leo Schürmann, éternel futur membre du collège exécutif, qui dut finalement se contenter de la surveillance des prix puis de la direction générale de la SSR. Le député soleurois voyait là l'ébauche d'un accord de coalition entre les partis gouvernementaux.

Cette démarche s'inscrivait dans l'esprit de l'époque, en réaction à une conception étriquée de la politique conçue comme la gestion au jour le jour des affaires courantes. Grâce à la planification politique, l'action publique devait entrer dans l'ère de la rationalité: établissement d'objectifs coordonnés, présentation de solutions alternatives, liste de priorités, choix d'un programme.

Enumération de projets

Au moulin des délibérations parlementaires, la proposition Schürmann se réduisit à la seule obligation pour le Conseil fédéral de produire tous les quatre ans un rapport programmatique. Rien de commun donc avec le programme d'un gouvernement qui s'engage à l'égard de sa majorité parlementaire et qui engage par là-même cette dernière.

Au fil des législatures, ce programme s'est révélé n'être qu'une fastidieuse énumération des projets en cours, compilée par une administration soucieuse de ne rien oublier de ses multiples activités, et mise en forme par la Chancellerie. Un programme d'intention porté à la connaissance du Parlement, qui n'engage personne et qui, dans la durée, subit toutes les modifications imposées par la conjoncture et les humeurs du législateur, sans parler de celles du peuple souverain.

On peut d'ailleurs se demander si l'idée même d'un programme gouvernemental est compatible avec les institutions helvétiques. A quoi bon planifier les interventions de l'Etat si les Chambres peuvent impunément désavouer le Conseil fédéral dans des cas d'espèce? Un désaveu d'autant plus facile qu'il ne peut conduire ni à la dissolution du Parlement ni à la chute de l'exécutif, contrairement aux règles prévalant en régime parlementaire. A quoi bon planifier puisque le peuple a tout loisir de mettre son veto aux décisions de ses autorités (référendum) et d'imposer d'autres priorités (initiative)?

Ce relativisme pouvait se défendre à une époque où l'Etat fédéral ne disposait que de faibles compétences et où la gestion du ménage intérieur n'était que peu affectée par le contexte international. Tel n'est plus le cas aujourd'hui. L'Etat joue un rôle central dans

la vie économique et sociale, mais un rôle contraint par des événements extérieurs à nos frontières. D'où le besoin de planifier et de coordonner les actions publiques.

Ce besoin, le Conseil fédéral l'a enfin reconnu en prenant en main l'élaboration du présent programme de législature. Les trois axes de ce programme et les 21 objectifs visés résultent d'un large débat au sein du collège et non du simple collage des préoccupations des différentes administrations. Voilà qui est nouveau. Certes la liste des objectifs prioritaires reste encore très marquée par le découpage départemental, alors que la plupart des grands problèmes exigent des solutions transversales. Le gouvernement a parfois regroupé ces objectifs de manière artificielle – ainsi la prévention des toxicomanies côtoie la lutte contre les abus de la technologie génétique –, sans doute pour éviter de faire trop long. Et le développement durable, mentionné comme une exigence fondamentale de l'action du gouvernement, reste un concept bien abstrait, surajouté et non structurant les interventions de l'Etat.

Malgré ces insuffisances, le programme de législature nouvelle formule exprime bien la volonté gouvernementale d'indiquer des perspectives et des priorités. Car telle est la fonction première du collège exécutif. Elu pour quatre ans et non révocable, donc largement indépendant du Parlement et des partis tout en reflétant les principales sensibilités politiques du pays, on attend de lui qu'il exprime et défende fermement le consensus forgé en son sein. Cet engagement ne peut qu'enrichir le débat démocratique. ■

HUMEUR

Swissair: la suffisance des Romands

(fb) Trois réflexions sur les réactions quant à la décision de Swissair de concentrer ses liaisons intercontinentales depuis Zurich-Kloten.

La concentration du trafic à longue distance via des nœuds d'interchange importants, appelés *hubs* en jargon aéroportuaire, est en cours depuis des années. Il fallait une forte dose de vanité ou de naïveté, sur l'arc lémanique, pour imaginer que la Suisse pouvait en abriter deux ou que Swissair devrait jongler avec deux *hubs*. Ou fallait-il que cela soit Kloten (15 millions de passagers) qui s'efface devant Cointrin (6 millions)? Plutôt que de se reposer sur l'acquis (y compris

●●●